

NOTE A L'ATTENTION DES ELEVES USAGERS DU SELF ET DE LEURS PARENTS

(Extrait du Règlement Intérieur du Service Annexe d'Hébergement)

L'ACCES AU SELF :

Il faut être muni d'une carte magnétique d'accès au self et avoir réservé son repas à partir de **15 h** la veille et au plus tard le jour même avant **10 h 30**, aux bornes de réservation prévues à cet effet. **Le débit du repas se fait au moment de la réservation.**

CHARGEMENT DE LA CARTE :

Vous devrez remettre un chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Charles Péguy, d'un montant multiple de **4,12 €** (minimum 10 repas) dans la boîte à lettres de l'intendance (Bât A 1^{er} étage), **IMPERATIVEMENT** avant 10 h, afin de permettre au service de créditer la carte avant l'heure de fin de réservation. (Un conseil, n'attendez pas le dernier moment ! Pour les élèves qui déjeunent 4 à 5 fois par semaine, il serait souhaitable d'acheter les repas par 20 ou 30). Les espèces sont à remettre directement au service intendance.

Vous pouvez également payer à distance par carte bancaire à réception des codes remis par les services financiers.

RESERVATION DU REPAS :

Trois bornes à votre disposition dans l'établissement, situées :

- A l'entrée du **Bât B** rez-de-chaussée (face au bureau Vie scolaire)
- A l'entrée du **Bât E** rez-de-chaussée
- A l'entrée de **l'escalier de montée du self**

BADGES JETABLES : 5,15 €uros (en vente à l'intendance)

Les montants sont ceux pratiqués pour l'année civile 2018.

Pour les externes qui désireraient déjeuner occasionnellement ou les demi-pensionnaires qui auraient soit : oublié leur carte, soit, oublié de réserver le matin avant 10 h30, ou qui ne l'auraient pas rechargée à temps.